

05 -3- 1979

[REDACTED]

4845/II/P/RP

Monsieur le Ministre,

La Commission Permanente de Contrôle Linguistique, siégeant sections réunies, a consacré, en sa séance du 25 janvier 1979, un examen à la plainte du 12 septembre 1977, complétée par lettre du 10 octobre 1977 et dirigée contre la nomination de Monsieur SAINTRAINT en qualité d'administrateur-général de l'Administration Générale de la Coopération au Développement.

Il ressort de renseignements communiqués par l'Administration concernée qu'un litige concernant cette nomination est perdant devant le Conseil d'Etat lequel n'a pas encore statué.

Dans ces circonstances, la C.P.C.L. a décidé de postposer l'examen de cette plainte.

./.

Le plaignant sera avisé de cette décision.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de
ma très haute considération.

Le Président,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.